

Technicien agréé ☒ Comb. Liq. ☒ PEL ☐ GIL

Contrôle périodique
Nouveau contrôle après 1^{re} déclaration de non conformité
Nouveau contrôle après 2^{de} déclaration de non conformité
Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement
Contrôle après intervention sur la partie combustion
Ramonage : ☒ Oui ☐ Non

Générateur de chaleur

Nb de générateurs dans le local de chauffe : 1
Identification du générateur (si plusieurs) :
Plaque signalétique : ☒ Oui ☐ Non
Type : B, C : B23 Condensation : ☐ Oui ☒ Non
Type unit. : ☐ Oui ☒ Non
Année de construction : 1965 N° série : 2611110252
Marque : Saunier Type : F20
Puissance nominale utile (kW-k-Cal/h) : 35 kW

cal de chauffe – amenée d'air – évacuation des gaz de combustion

Production de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :
Avant le 29/05/2009 (Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles il a été soumis par la suite)
Après le 29/05/2009 (Respect, selon les cas, des normes NBN B 61-001, 61-002, 51-003, 51-004, 51-006)
Informé de la ventilation du local de chauffe : ☒ OUI ☐ NON
Informé du dispositif d'amenée d'air comburant : ☒ OUI ☐ NON
Informé du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : ☒ OUI ☐ NON
En cas de non conformité, cause(s) de non conformité et action(s) à entreprendre :

Offices de mesures (générateurs combustibles liquides et gazeux)

Présent et conforme
Présent et non conforme
Absent et techniquement non réalisable
Absence – Cause de non-conformité :

Informations techniques complémentaires

Générateur de type B à tirage naturel (atmosphérique) :
Assurance de tirage de la cheminée à Pn : Val. mesurée :
Pa : Val. constructeur :
Pa :
Informations complémentaires non-obligatoires si comb. liquide : Pression de la pompe (bar) : 12.60
Allure Gicleur : Marque et type : STEUER Débit (gal/h) : 21.65 Angle (degré) : 60° SF
Allure Gicleur : Marque et type : Débit (gal/h) : Angle (degré) :
Informations complémentaires non-obligatoires si combustible gaz : Débit (m³ ou kg) : 2,54 Angle (degré) :
Combustibles solides uniquement !! : respect des critères de bon fonctionnement des installations

Installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? ☒ OUI ☐ NON
Evacuation des gaz s'effectue-t-elle correctement ? ☒ OUI ☐ NON

Déclaration de conformité

Ensemble générateur de chaleur – local de chauffe – dispositif de ventilation – dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009 : ☐ OUI ☒ NON

Demandeur du contrôle ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre

Nom et prénom du client : Levy Jérôme
Entreprise (si pertinent) :
Adresse : Rue du Commerce 15 Faub. de l'Europe
Tel. : Courriel :

Localisation du générateur si différente :

Installation de chauffage central

Brûleur
☒ 1 allure ☐ Plusieurs allures (nombre :) ☐ Modulant
☐ Eau ☐ Vapeur b.p. ☐ Huile
therm.
Production chaleur
☐ Chauffage ☐ ECS
☒ Chauffage et ECS
Marque : Calfré
Année de construction : 2000

Respect des critères de bon fonctionnement des chaudières alimentées en gaz

Température d'eau (°C)	Indice de fumée MAX (Bacharach)	T° gaz de combustion MAX (°C) NETTE	Teneur en CO2 MIN (%)	T° en sortie MAX (%)
<u>66°</u>				
Performances minimales				
Valeurs mesurées à la puissance nominale				

A remplir si brûleur à "plusieurs allures" (*) ou "modulant de

Allure 1 (Prin)				
Allure 2 (25% si modulant)				
Allure 3 (50% si modulant)				
Allure 4 (75% si modulant)				

Comparaison	☐ OK ☐ non OK	☐ OK ☐ non OK	☐ OK ☐ non OK	☐ OK ☐ non OK
-------------	---	---	---	---

→ RÉSULTAT GLOBAL ☒ OK ☐ NON

(*) ATTENTION : Si un brûleur à deux allures ou modulant ne peut être maintenu en basse(s) puissance(s) inférieure(s) à la puissance maximale pour permettre la mesure la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

Des chauffages
Des chaudières
Antenne
0480184083
Chauffage et ECS (liées)

testo 300
63569964/BE
Version firmware : 1.10 7607
Version software : 12.7.17.15961
Dernier entretien : 27.11.23

ADDRESS LOCATION
Combustible : Etanol
Densité : 3.0 %
0.00 max : 15.2 %

Combustion
12/11/24 11.11
T° air : 16.3 °C
T° air : 15.2 °C
T° air : 14.8 °C
T° air : 9.63 %
T° air : 31 ppm
T° air : 54 mg/kWh
T° air : 7.7 %
T° air : 85.5 %
T° air : 44.4 °C

Technicien : Des ouvertures

a) la régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel ?	☐ AUTO ☐ MAN (a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit de chauffage (p. ex. : bruit anormal) ?	☐ OUI ☒ NON
b) le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur...) ?	☐ OUI ☐ NON	Si oui, préciser :	
c) l'horloge (si présente) est-elle correctement réglée ?	☐ OUI ☐ NON	Remarques :	
d) le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit ?	☐ OUI ☐ NON (a)		

a) Si dérogation manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique.
b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne.
c) dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

Diagnostic approfondi dans le cadre d'une inspection périodique (si Pnom > 20 kW)

1. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ?		Si réponse = « NON » →	Passer au point C	☐ OUI ☒ NON
Si réponse = « OUI » →		Passer au point B		
3. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?		Si réponse = « NON » →	L'installation est déclarée en ordre de diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique → Fin du relevé d'info	☐ OUI ☐ NON
Si réponse = « OUI » →		Passer au point D		
4. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ?		Si réponse = « NON » →	Passer au point E	☒ OUI ☐ NON
Si réponse = « OUI » →		Passer au point D		
5. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ?		Si réponse = « NON » →	Passer au point E	☐ OUI ☒ NON
Si réponse = « OUI » →		Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique → Fin du relevé d'info		
6. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ?		Si réponse = « NON » →	Attendre le premier contrôle périodique après ces 2 ans pour réaliser le premier diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique → Fin du relevé d'info	☐ OUI ☒ NON
Si réponse = « OUI » →		Effectuer un diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique → Fin du relevé d'info	Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note : un seul rapport est admis → Fin du relevé d'info	☐ OUI ☐ NON

Prochaines interventions

En cas de conformité prochaine inspection périodique réglementaire, à réaliser entre le 12.11.23 et le 11.02.26

En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le

De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité.

D'intretien conseillé par le constructeur au plus tard le

De diagnostic approfondi dans le cadre d'une inspection réglementaire, à réaliser entre le et le

☐ Diagnostic proposé et refusé

Attestation reçue par

M. M. <u>23</u>	Signature du technicien :
M. M. <u>5</u>	Signature du client :
<u>en qualité de</u>	☐ Absence du demandeur



ATTENTION : En cas de constatation d'un danger pour les utilisateurs du générateur contrôlé ou pour toute autre personne, le technicien agréé est tenu de prévenir l'utilisateur et le propriétaire du générateur, soit s'ils sont présents par un écrit signé par les parties concernées, chacune en recevant une copie, soit s'ils sont absent par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception qui avertit du danger potentiel.

Secours d'urgence : 100 ou 112

SOS odeurs de gaz : - clients ORES : 0800 87 087

- clients RESA / NETHVS : 01 363 08 28 (France) - 007 74 20 10 (Allemagne)